



16 avril 2018



www.la-falaise.fr

Horaires d'ouverture de la mairie – Mai 2018

En raison des jours fériés du début du mois de mai 2018, l'accueil de la mairie sera ouvert :

- | | |
|--|---------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Vendredi 4 mai 2018 :• Vendredi 11 mai 2018 :• Retour aux jours et horaires habituels à partir du vendredi 18 mai 2018 (16h00 - 18h30) | } De 16h00 à 18h00 |
|--|---------------------------|

N'hésitez pas à nous adresser vos demandes à tout moment par courriel :
mairie.lafalaise@wanadoo.fr



Travaux SNCF sur le passage à niveau à Nézel



Nous vous informons que des travaux d'entretien du nivellement de la voie ferrée et de remplacement de l'intégralité des platelages du passage à niveau n° 13 à Nézel sont prévus du **lundi 16 avril à partir de 22h00 jusqu'au vendredi 20 avril à 6h00**.



À cet effet, la mairie de Nézel a pris un arrêté municipal pour interdire la circulation dans les 2 sens, de jour comme de nuit, durant cette période.

Inscriptions à l'école – Année 2018/2019 (2)

Dès maintenant, vous pouvez inscrire votre enfant l'école « Les 3 Tilleuls » de La Falaise comme suit :



- Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile : un formulaire sera à compléter sur place, tamponné de la mairie et vous sera remis.
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (01 30 95 86 88) et lui apporter le formulaire rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1^{ère} inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

Les inscriptions aux services de cantine et de garderie auront lieu du 4 juin au 20 juillet 2018 :

- pour les enfants déjà inscrits en 2017/2018, un dossier en partie pré-rempli sera distribué via l'école fin mai (et non juin),
- pour les nouvelles inscriptions, un dossier vierge sera à retirer en mairie ou pourra être transmis par courriel sur demande.

La semaine scolaire-type mise en place pour 2017/2018 est reconduite à l'identique pour 2018/2019.

Vol de cyprès à l'entrée du village

C'est avec amertume que nous avons constaté le vol de 4 cyprès à l'entrée du village côté Épône. Ce vol a eu lieu ce dimanche matin entre 8h15 et 10h30. Une plainte a été déposée ce matin en Gendarmerie.

Si vous avez vu quelque chose de suspect (véhicule avec remorque, camionnette...), merci de le signaler en mairie.



Déjections canines

**TANT QUE VOTRE CHIEN
N'EST PAS CAPABLE DE ÇA...**



MERCI DE RAMASSER !
L'ABANDON DE DÉJECTION EST PASSIBLE D'UNE AMENDE DE **35 EUROS**

À la demande de riverains, nous vous rappelons que ramasser les déjections de son animal est un acte de civisme, un geste de propreté mais aussi de respect pour les habitants et pour ceux qui entretiennent la commune.

Les déjections canines engendrent des souillures sur les trottoirs et les espaces verts, la prolifération de microbes et des risques de chute pour les piétons ainsi que des désagréments et incommodités envers les agents en charge de l'entretien des espaces publics.

De ce fait, nous encourageons les maîtres à ramasser les excréments de leur chien. Pour cela, une feuille de papier journal ou un simple sac en plastique suffit.

Toutefois, une nouvelle borne de sachets sera prochainement installée à notre demande par la CU GPS&O aux abords des impasses des Brissettes.

Recensement citoyen

Tout français âgé de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou auprès de son Consulat, lorsqu'il réside à l'étranger) en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Tous les jeunes français, garçons et filles ainsi que les personnes devenues françaises dès 16 ans sont concernés.



Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics : Diplôme national du brevet, baccalauréat, permis de conduire, ...



Comment se faire recenser ?

Le jeune mineur peut effectuer seul cette démarche ou se faire représenter par ses parents. Si vous avez oublié de vous faire recenser à 16 ans, il est toujours possible de le faire jusqu'à 25 ans mais le jeune majeur doit effectuer seul cette démarche.

- En mairie : une attestation de recensement sera délivrée en un unique exemplaire, il ne sera pas possible de délivrer de duplicata.
- En ligne, sur le site internet Service-public.fr : vous retrouverez votre attestation de recensement dans le porte-document de votre compte personnel sur Mon.service-public.fr.

NOUVEAU

Informations diverses :



Syndicat Intercommunal de la Région d'Épône
Épône - La Falaise - Mézières-sur-Seine

Colonies Été 2018



**Cette année le SIRÉ propose 2 séjours d'été pour les enfants
d'Épône, La Falaise et Mézières-sur-Seine
(extra-muros possible, se renseigner au SIRÉ)**

Séjour pour les 6 à 12 ans inclus...

Du 8 au 22 juillet 2018

« Les Robinsons et les Pirates » à ENTRAYGUES SUR TRUYERE (Aveyron)

Le centre de vacances est situé au château d'ENTRAYGUES dans un paysage rural et dépaysant. D'une capacité de 70 lits, l'hébergement est réparti en plusieurs chambres de 4 à 8 lits qui sont toutes équipées d'une douche.

Au programme Séjour à thème sur les contes et légendes, jeux de rôles et créativité avec la nature. 3x ½ journées de constructions de cabanes et radeau, 2x ½ journées de confection de costumes, 2x ½ journées de canoë, 1x ½ journée de tir à l'arc, 2x ½ journées de gymnastique acrobatique, 2x ½ journées d'initiation de tissus aériens, plusieurs sorties à la piscine, 1 nuit découverte des astres, sports collectifs, des veillées et des spectacles. **Participation demandée entre 183€ et 641€ (extra-muros 915€)**



... et pour les 12 à 15 ans inclus

Du 8 au 21 juillet 2018

« Eaux-vives à Serre Chevalier » à LA SALLE LES ALPES (Hautes Alpes)

Le centre « La Louvière » est situé en haut d'un hameau typique et piétonnier, où règne le calme. De grands espaces de verdure et de montagne se trouvent derrière le chalet. On accède à pied à la piscine, au rocher d'escalade, à l'accrobranche. D'une capacité de 22 chambres de 2 à 10 lits, celles-ci sont toutes équipées de douches ou de sanitaires à proximité.

Au programme : 2 séances de rafting – 1 séance de hydro speed – 1 séance de canyoning – 1 séance de trotin'herbe – rally photo, marché des producteurs, course d'orientation – sans oublier les baignades, les grands-jeux, les veillées animées... **participation demandée entre 195€ et 681€ (extra-muros 973€)**



**Renseignements et inscriptions du 9 avril au 18 mai 2018 auprès du secrétariat du SIRÉ.
Secrétariat du SIRÉ : « Maison de la Petite Enfance » 27 rue de la Brèche à Épône**

Téléphone : 01.30.95.45.69 - Fax : 01.30.95.78.05 - Courriel : sire78@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 à 12h00 - Fermé le mercredi

Rendez-vous possible en dehors de ces horaires sur appel téléphonique

POUR LES PROS

SOTREMA
www.sotrema-environnement.fr
01 30 98 36 40

DES SOLUTIONS DÉCHETS CHEZ NOUS

OUVERTURE
d'une déchetterie **RÉSERVÉE**
AUX PROFESSIONNELS

33, rue Gustave Eiffel
Z.I. des Marceaux
78710 ROSNY-SUR-SEINE

Le 1^{er} Mars
2018

REACTIVITE
service assuré toute l'année

SUIVI
interlocuteur dédié

ECONOMIE
déchets triés = réduction du coût

NOS PARTENAIRES **SEINE & OISE** **ile de France**
Action financée par la Région Ile-de-France

Ci-joint le PLUInfo n° 3

N° 3 # AVRIL 2018

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
INFO
Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise

La démarche patrimoine, c'est quoi ?

Une démarche patrimoine a été initiée par la communauté urbaine, en collaboration avec les communes et les partenaires institutionnels, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI).

Réalisée à partir de données existantes, d'études complémentaires menées avec des étudiants et enrichie dans le cadre de la concertation avec les habitants, elle va permettre de répertorier les bâtiments, ensembles urbains (hors monuments historiques ou sites patrimoniaux remarquables) et espaces paysagers / écologiques du territoire. Leur protection sera assurée par des fiches descriptives annexées au Règlement du PLUI.

Identifier pour mieux protéger

Si un travail de protection a été réalisé au sein de plusieurs documents d'urbanisme communaux, la démarche patrimoine aborde aujourd'hui le territoire dans son ensemble. À partir des éléments déjà référencés, elle propose d'harmoniser la protection patrimoniale dans les 73 communes qui composent Grand Paris Seine & Oise. En ce qui concerne les bâtiments, elle ambitionne de valoriser l'histoire locale dans toute sa diversité, en élargissant la réflexion au-delà des sites patrimoniaux « classiques ». Souvent méconnus, les éléments industriels et ceux du XX^e siècle sont par exemple référencés. La base de données ainsi constituée permettra d'assurer la préservation et la valorisation des patrimoines de Grand Paris Seine & Oise.

construireensemble.gpseo.fr

GRAND PARIS **SEINE & OISE**
COMUNAUTÉ URBAINE